



ASSEMBLEE PRIMAIRE

Lundi 4 décembre 2023
Salle de gymnastique de Miège

1. Ouverture de l'assemblée

Le président Stéphane Ganzer ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux 61 personnes présentes à cette neuvième assemblée primaire de la commune de Noble-Contrée.

Conformément aux dispositions de l'art. 7 de la loi sur les communes du 5 février 2004 (ci-après LCo), l'assemblée a comme sujets principaux l'approbation du budget 2024 et la présentation du plan financier 2024-2027.

Le Conseil communal a réuni l'assemblée dans la salle de gymnastique de Miège et propose une discussion ouverte en fin de séance.

Il informe que la convocation a été effectuée dans les délais légaux selon les modes de convocation suivants : pilier public, bulletin officiel, site Internet www.noble-contree.ch et journal d'information « en commun ».

Le président mentionne les documents que l'assemblée a reçus à l'entrée de la salle, à savoir l'ordre du jour, le procès-verbal des 2 dernières assemblées primaires ainsi que le fascicule du budget 2024 et du plan financier 2024-2027.

Le président donne connaissance des points de l'ordre du jour conformément à l'art. 10 LCo. Le mode de convocation n'appelle aucun commentaire et l'ordre du jour est accepté tel que présenté.

2. Procès-verbal des assemblées primaires du 12 juin et 16 octobre 2023

Le président mentionne que les procès-verbaux des dernières assemblées primaires des 12 juin et 16 octobre 2023, remis à l'entrée de la salle, comprennent respectivement 8 et 6 pages qui en relatent de manière exhaustive les débats.

Il propose d'en retracer uniquement les points principaux, en rappelant que l'ordre du jour de l'assemblée primaire du 12 juin 2023 portait sur l'approbation des comptes 2022 ainsi que sur des informations liées aux demandes de crédits supplémentaires (investissements). L'ordre du jour de l'assemblée primaire extraordinaire du 16 octobre 2023 portait quant à lui sur l'approbation de la demande d'un crédit complémentaire de 2,5 millions de francs pour la



construction du centre commercial Noble-Contrée à Veyras et son financement. Le président évoque la modification mineure demandée par M. Pascal Chollet, soumise par courriel le 3 décembre dernier, afin de préciser sa prise de parole liée au projet de centre commercial. Selon les dispositions des articles 98 LCo et suivants, les procès-verbaux susmentionnés sont ensuite acceptés publiquement et à l'unanimité par l'assemblée, moyennant l'adaptation mineure demandée par M. Chollet pour ce qui concerne celui de l'assemblée primaire du 16 octobre 2023. Le président remercie le secrétaire communal de leur bonne tenue.

3. Approbation du budget 2024

Conformément aux dispositions de l'art. 7 LCo, l'assemblée primaire doit se réunir pour adopter le budget.

Le président mentionne le fascicule du budget remis à l'assemblée et débute la présentation du budget 2024 en l'illustrant dans le détail par un diaporama informatique. Cette présentation permet à l'assemblée de cerner les éléments essentiels des perspectives financières.

Le président remercie en préambule le personnel communal qui s'est investi dans l'élaboration de ce budget, et plus particulièrement le chef du Service financier Grégoire Jilg. Il poursuit par un aperçu des comptes de fonctionnement et d'investissement, présente de manière détaillée les comptes de fonctionnement en commentant l'évolution de certaines charges (dont les augmentations sont principalement liées aux dicastères de la formation, de la santé, de la prévoyance sociale ainsi que de la protection de l'environnement) et des recettes. Il mentionne en particulier la marge d'autofinancement de CHF 3'110'900.

Les divers projets d'investissements sont ensuite présentés à l'assemblée par les membres du Conseil communal, selon leur dicastère à charge.

Le président Stéphane Ganzer débute en présentant les investissements liés au dicastère « Administration générale et finances » pour un total de CHF 30'000. Il précise qu'un montant de CHF 10'000 est prévu pour les équipements informatiques et que CHF 20'000 ont trait aux bâtiments administratifs.

Le conseiller Jean-Claude Vocat poursuit en soulignant les investissements relatifs au dicastère « Sécurité, institutions et affaires juridiques », soit CHF 30'000 pour les équipements de police (dont CHF 20'000 pour le programme informatique lié aux amendes d'ordre) ainsi que CHF 100'000 pour le matériel dédié aux pompiers (dont l'achat de nouvelles tenues, de matériel d'éclairage et d'un véhicule de type « pick-up »).



Le conseiller Grégoire Clavien mentionne les montants budgétisés pour le dicastère « Formation, culture et tourisme », à savoir un total de CHF 110'000 dédié aux écoles (dont CHF 50'000 pour la rénovation des bâtiments scolaires), CHF 10'000 pour le projet culturel « Flânerie des artistes » à Veyras, CHF 163'000 pour divers équipements de la Structure d'accueil de l'enfance et enfin CHF 40'000 de frais d'études pour la future nurserie.

La vice-présidente Gaëlle Oggier poursuit en soulignant les projets ayant trait au dicastère « Santé, social et loisirs », pour un total de CHF 210'000. La mise en conformité des installations de la place de jeux Obabao à Venthône ainsi que la réfection de la toiture et de l'isolation de la cure de Miège sont entre autres au programme en 2024.

Le conseiller Mathieu Caloz évoque quant à lui les CHF 50'000 inscrits au budget d'investissements pour le dicastère « Constructions, territoire, agriculture et patrimoine », précisant qu'un montant de CHF 30'000 est prévu pour les monuments historiques et CHF 20'000 pour l'aménagement du territoire. A ce sujet, il informe les citoyens de l'avancement des démarches pour la révision globale du plan d'affectation des zones (PAZ) et du règlement communal des constructions et des zones (RCCZ), précisant que l'avis de principe du Canton devrait nous parvenir ces prochaines semaines en vue d'une mise à l'enquête courant 2024.

Le conseiller Paul Berclaz donne connaissance des montants conséquents prévus pour le dicastère « Travaux publics, eaux et infrastructures », dont le total dépasse les 2,5 millions de francs. Les dépenses d'investissements concernent entre autres la poursuite de la réfection des routes communales (dont celles de Déjot-la-Châze et de Derri-la-Rotse à Miège de même que la route de Miège à Venthône) ainsi que l'important projet de station de potabilisation de Raugea devant permettre de sécuriser l'approvisionnement en eau potable (les coûts étant pris en charge à parts égales avec la commune de Crans-Montana).

Le conseiller Justin Métrailler conclut en évoquant les projets du dicastère « Environnement, énergie et mobilité », pour un total de CHF 240'000. Il mentionne le budget de CHF 140'000 dédié à la modernisation de l'éclairage public (en bordure des routes communales et cantonales ainsi que des bâtiments patrimoniaux de Venthône), les travaux prévus dans les déchetteries communales, la suite du développement des places de collectes des déchets de même que le projet de créer un Park+Rail à l'arrêt de funiculaire SMC de Venthône.

Le président récapitule ensuite le total des investissements de CHF 3'623'000 budgétisés en 2024.

Il poursuit en soulignant le crédit d'engagement de 6,5 millions de francs pour la construction du centre commercial Noble-Contrée à Veyras, qui ne figure pas dans le total des investissements précités. Il évoque que le trafic routier est actuellement perturbé par les travaux préparatoires de déviation des conduites qui viennent de débuter, précisant toutefois que les feux de signalisation seront démontés avant Noël. Puis il relève le planning



prévisionnel des travaux de construction, soulignant que l'inauguration du centre commercial est prévue d'ici à l'été 2025.

Le président termine en mentionnant notamment l'évolution des disponibilités ainsi que des emprunts hypothécaires. Le président ouvre ensuite la discussion sur le budget 2024.

M. Pascal Chollet remercie le Conseil communal pour la présentation du budget 2024 et pose deux questions de compréhension concernant le compte de fonctionnement, à savoir :

- A quoi correspondent les CHF 49'500 relatifs aux « Attributions aux fonds et financements spéciaux » ainsi que les CHF 520'900 des « Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux » ? Le président souligne que le premier montant a trait au léger bénéfice dégagé par la taxe voirie et le second concerne les comptes de l'eau potable et des eaux usées qui ne sont pour l'heure pas autofinancés (les 2 règlements en question devront prochainement être adaptés).

- Concernant la Police, il demande des explications au sujet de l'investissement relatif au programme informatique et celui dédié aux caméras de surveillance. Le président mentionne, concernant le premier point, que l'informaticien de notre ancien prestataire s'est retrouvé devant la justice suite à la menace de diffusion de données sur le darknet et qu'il nous est désormais nécessaire d'acheter un nouveau logiciel pour les amendes d'ordre. D'autre part, il souligne l'objectif d'installer à terme des caméras pour surveiller les zones jugées à risque sur notre commune, à savoir certains de nos éco-points et places de loisirs.

La parole n'étant plus demandée et en vertu de l'art. 17b LCo, il demande à l'assemblée de se prononcer par main levée sur l'approbation du budget 2024.

Le budget 2024 est alors accepté publiquement et à l'unanimité par l'assemblée.

4. Présentation du plan financier 2024-2027

Le président communique à l'assemblée que ce point de l'ordre du jour doit être présenté séparément de l'adoption du budget.

Il présente ensuite le plan financier 2024-2027 en détaillant les principaux investissements projetés au cours de cette période.

Le président ouvre ensuite la discussion sur ce plan financier.

La parole n'étant pas demandée, le président propose à l'assemblée de passer au point 5 de l'ordre du jour.



5. Divers

Le président introduit le dernier point à l'ordre du jour en félicitant MM. Alexandre Berclaz et Mathieu Bridy, actifs au sein du Corps de sapeurs-pompiers de Noble-Contrée, pour leur nomination au grade de lieutenant. Il rend ensuite hommage à Mme Fabienne Klingele-Bagnoud, juge de commune en fonction jusqu'à fin août 2023, en la remerciant chaleureusement pour son engagement et sa collaboration. Puis il félicite Mme Delphine Bilgischer pour son élection en qualité de nouvelle juge de Noble-Contrée.

Il détaille également les nombreuses activités qui rythmeront ce mois de décembre, remerciant les sociétés organisatrices et proposant de faire bon accueil aux événements à venir.

Le président passe ensuite la parole à l'assemblée pour les questions.

M. Herbert Cina s'interroge au sujet des économies générées par l'extinction de l'éclairage public entre 23h00 et 5h30 sur les axes routiers communaux. Le président indique qu'il est difficile de chiffrer le gain financier avec précision mais que les économies d'énergie sont estimées à 4%.

M. Pascal Chollet fait également référence à l'éclairage public en soulignant que son extinction nocturne peut créer un sentiment d'insécurité au sein de la population. Le président informe en préambule que, lors de la réfection d'une route, notre commune installe systématiquement des lampadaires avec détecteur de mouvement. Il souligne aussi que les horaires d'extinction sont semblables dans toutes les communes du district et qu'une réflexion est en cours pour un éventuel déplacement à minuit (au lieu de 23h00).

M. Herbert Cina demande si l'installation de la conduite d'évacuation des eaux claires de Termina jusqu'à la Signèse apporte les effets attendus. Le président confirme son inauguration ce printemps et précise qu'aucun orage de grande ampleur ne s'est heureusement produit cette année. La nouvelle conduite, d'un diamètre de 800mm, devrait grandement améliorer la situation et permettre d'éviter des débordements comparables à ceux de 2019.

M. Marc Müller aborde ce même sujet lié au collecteur des eaux et s'interroge si la vanne installée est manuelle. Le président souligne qu'elle est automatique, ce qui ne nécessite pas un passage préalable de nos employés communaux sur place.

La parole n'étant plus demandée, le président remercie tous les citoyens de leur présence et leur participation ainsi que les personnes ayant œuvré à la mise sur pied de cette assemblée. Il transmet également ses sincères remerciements à ses collègues du Conseil communal, aux membres du personnel de l'administration et des commissions communales, ainsi qu'aux

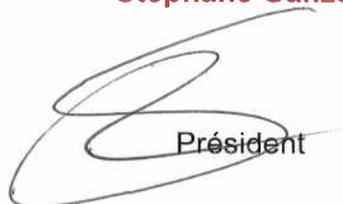


**Noble —
Contrée**
COMMUNE

bénévoles actifs au sein des sociétés et associations villageoises. Enfin, il remercie les participants de leur intérêt porté à la chose publique, tout comme leur collaboration, compréhension et confiance témoignées dans les options choisies et les voies suivies pour le développement harmonieux de notre municipalité de Noble-Contrée. Il assure de la disponibilité et de l'engagement du Conseil communal et il envisage l'avenir avec sérénité et détermination. En conclusion, il souhaite à tout un chacun de passer d'agréables fêtes de fin d'année. L'assemblée se termine à 21h05 par le partage du verre de l'amitié et l'ouverture de la discussion hors protocole.

ADMINISTRATION COMMUNALE

Stéphane Ganzer



Président

Samuel Favre



Secrétaire communal